Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire · A·F·S·C·A ·

Federaal Agentschap voor de Veiligheid van de Voedselketen · F·A·V·V ·

COMMUNIQUE de l'AFSCA

Mesures de précaution à l'égard des denrées alimentaires chinoises

26/09/2008

A l'occasion de la réunion des experts à la Commission européenne ce 25 septembre 2008 concernant le scandale du lait contaminé en Chine, le représentant de l'AFSCA a, avec d'autres Etats membres, défendu l'idée de l'interdiction totale d'importation de denrées alimentaires en provenance de Chine et contenant des produits laitiers. La mesure n'aurait pu être levée que lorsque des garanties suffisantes auraient pu être données sous contrôle de l'Office alimentaire et vétérinaire de la CE (FVO).

Cette proposition n'a pu être entièrement suivie mais dans l'attente de la publication de la décision de la Commission et en ligne avec celle-ci, l'Agence alimentaire belge a pris les dispositions suivantes :

1. L'importation de denrées d'origine chinoise renfermant du lait ou des produits laitiers et destinées à l'alimentation particulière des bébés ou jeunes enfants est interdite, quel que soit le pourcentage de produits laitiers.
2. A l'importation, toute denrée alimentaire non destinée à l'alimentation particulière des bébés ou jeunes enfants et d'origine chinoise, renfermant plus de 15% de produits laitiers ou dont le % de produit laitier est inconnu sera d'office bloquée en attendant les résultats d'analyse en mélamine. Tout lot renfermant plus de 2,5 milligrammes par kg de produit sera détruit.
3. L'AFSCA demande à tout opérateur de la chaîne alimentaire qui aurait de telles denrées d'origine chinoise, en stock d'en arrêter la vente. Ces produits ne pourraient être remis dans le circuit de vente que sur base d'un résultat d'analyse favorable. Il est recommandé aux consommateurs qui détiendraient de tels produits de ne pas les consommer. Réglementairement, l'étiquetage des denrées préemballées renfermant du lait doit le mentionner ce qui permet d'identifier plus facilement les produits suspects.
4. L'AFSCA poursuit ses contrôles et prises d'échantillons dans les magasins spécialisés.

Toutes ces mesures sont prises à titre de précaution car comme déjà communiqué le lait et les produits chinois renfermant plus de 50% de lait n'ont pas été importés dans l'UE. Par ailleurs, l'évaluation du risque par l'Autorité européenne de sécurité alimentaire s'est avérée très rassurante en ce qui concerne les denrées transformées.

personne de contact pour la presse néerlandophone : Lieve Busschots 0477 59 83 93
personne de contact pour la presse francophone : Pierre Cassart 0477 69 35 65